



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 21 septembre 2020</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2020-012</b>	<b>En exercice :</b>	<b>29</b>
<b>Convocation du : 15 septembre 2020</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>26</b>
<b>Affichage du : 23 septembre 2020</b>	<b>Absents :</b>	<b>2</b>
<b>Objet de la délibération : Election du Président</b>		

L'an deux mille vingt le vingt et un du mois de septembre à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Perrecy-les-Forges, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUGNIAU, doyen de l'assemblée, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	M JAUNET Jean-François
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude	X			
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul	X			
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël	X			
	M BALLOT Alain	X			
	M TOUILLON Gilles	X			
	M VAILLOT Rémy	X			
	M PICHARD Emmanuel	X			
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric	X			
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel				X
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Les membres du Comité Syndical ayant été installés par M Jean-Marc FRIZOT, Président sortant, la séance est présidée par Monsieur Pierre BRUGNIAU, doyen de l'assemblée.

Pour le déroulement du scrutin portant sur l'élection du Président, Messieurs Valentin PRICAT et Cédric FRADET sont désignés assesseurs.

M BRUGNIAU fait appel à candidature pour la fonction de Président. M Jean Marc FRIZOT se déclare candidat.

Aucun autre candidat s'étant déclaré, il est procédé au vote à bulletins secrets, conformément à l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le résultat du vote pour le 1<sup>er</sup> tour est le suivant :

Nombre de votants :	<b>26</b>
Suffrages exprimés :	<b>26</b>
Blancs ou nuls :	<b>1</b>
Majorité absolue :	<b>14</b>
M Jean Marc FRIZOT :	<b>25</b>

Monsieur Jean Marc FRIZOT ayant obtenu la majorité absolue est élu Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 23 septembre 2020  
Publication le : 23 septembre 2020

A Montceau-les-Mines le : 23 septembre 2020  
Le Président

